



## Projet éolien Autour des Carrières



## Forum d'information

Mardi 23 novembre 2021

De 18h à 20h à la salle des fêtes de Vésigneul-sur-Marne

Mercredi 24 novembre 2021

De 18h à 20h à la salle des fêtes de Marson

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>LES PARTICIPANTS AU FORUM D'INFORMATION .....</b>	<b>4</b>
<b>RETOUR SUR LES ECHANGES LORS DU FORUM .....</b>	<b>5</b>
1. Le projet à l'étude.....	6
2. Le calendrier du projet.....	9
3. Les études réalisées et leurs résultats.....	11
4. L'éolien en général .....	14
<b>LES ANNEXES .....</b>	<b>18</b>

## Introduction

Depuis 2016, W.E.B Energie du Vent étudie la possibilité d'implanter un parc éolien sur les communes de Marson et Vésigneul-sur-Marne. Le parc se composerait de 10 machines dont 6 seraient implantées à Marson et 4 à Vésigneul-sur-Marne. L'implantation des éoliennes a été définie en fonction de différentes études (paysagères, naturalistes, environnementales, acoustiques et des vents) effectuées entre depuis 2016.

Pour ce projet, W.E.B Energie du Vent a souhaité accompagner le développement de ce projet d'une démarche d'information et de concertation ouverte à l'ensemble des riverains des deux communes. Pour ce faire, l'entreprise a fait appel à Mazars pour l'accompagner dans cette démarche. Ainsi, l'équipe Concertation a dans un premier temps réalisé une étude des perceptions auprès d'acteurs institutionnels, d'élus, de représentants du monde agricole, du tourisme, de l'économie et des riverains.

A l'approche du dépôt du dossier en préfecture, W.E.B Energie du Vent a souhaité organiser un forum d'information, en présence de Mazars. Deux sessions ont été organisées, le mardi 23 novembre 2021 à la salle des fêtes de Vésigneul-sur-Marne, et le mercredi 24 novembre 2021, à la salle des fêtes de Marson.

Les objectifs de ces forums d'information étaient de :

- Présenter les dernières actualités du projet ;
- Partager le calendrier du projet à l'étude et répondre aux questions des riverains ;
- Présenter et échanger sur les études réalisées dans la phase de conception ;
- Sensibiliser la jeunesse locale à la transition énergétique.

*Vous trouverez ci-après le retour de ce forum d'information. La synthèse des échanges est structurée par thématique et les remarques, questions et propositions émises par les participants sont retranscrites. Vous retrouverez ce document ainsi que les affiches présentées sur le site participatif dédié au projet : [www.projeteolien-autourdescarrières.fr](http://www.projeteolien-autourdescarrières.fr)*

## Les participants au forum d'information

Les 2 sessions du forum d'information ont rassemblé **12 personnes**.

**Etaient présents les participants suivants :**

- Alexandre BODIN, Maire de Vésigneul-sur-Marne
- Laurent DEVERGNE, habitant de Vésigneul-sur-Marne
- Franck PIERRARD, habitant de Vésigneul-sur-Marne
- André KUSECEK, habitant de Vésigneul-sur-Marne
- Noël VOISIN dit LACROIX, Maire de Marson
- Gérard HERMANT, habitant de Marson
- Daniele MICHEL, habitante de Marson
- Jacques GERARD, habitant de Marson
- Reine LELUEL, habitante de Marson
- Jean-Philippe LEVEQUE, habitant de Marson
- Raphaël GUERIN, habitant de Marson
- Jean-François GEORGELET, habitant de Marson

**W.E.B Energie du vent :**

- Emeline BECK, Présidente
- Louis HONORE, Assistant chef de projet
- Samuel LAMOTTE d'INCAMPS, Directeur Général
- Marien NOËL, Chef de projet

**Mazars Concertation :**

- Camille BARROT, Consultante
- Marion LE FLOCH, Chef de projet

## Retour sur les échanges lors du forum

Les participants au forum d'information ont eu l'occasion de s'informer sur le projet éolien à l'étude par le biais de différentes affiches, d'un carnet des photomontages simulant la vue des éoliennes depuis différents points de vue dans un rayon de 20km autour du projet. Un espace de réalité mixte via l'outil ImMeRsio a permis de découvrir autrement la trame d'implantation via des lunettes de réalité mixte. Enfin, un espace dédié aux enfants permettait de les sensibiliser aux énergies renouvelables et à l'éolien.

Les affiches du forum présentaient :

- La carte d'implantation ainsi que les chiffres clés du projet à l'étude ;
- Le calendrier de développement, de 2016 jusqu'à 2024 ;
- Les différentes études réalisées pour définir l'implantation, ainsi que leurs résultats.

## 1. Le projet à l'étude

Une première affiche présentait les dernières informations clés du projet à l'étude, qui avaient été modifiées à la suite d'une réduction de la zone d'implantation. Voici les éléments qui ont été partagés lors du forum d'information :

### UN PROJET ÉOLIEN RÉDUIT EN 2021

#### LA CARTE D'IMPLANTATION FINALE DU PROJET



#### LES CHIFFRES CLÉS



**10 ÉOLIENNES**

6 à Marson  
4 à Vésigneul-sur-Marne



**ENTRE 36 ET 42 MW**

de puissance totale  
Soit une production annuelle  
de 100 à 110 000 MWh



**180M DE HAUTEUR**

en bout de pale



**1300M**

de distance minimum  
aux habitations

La présentation de ces actualités a suscité plusieurs questions des participants dont voici une synthèse non exhaustive :

**Question d'un participant :** « *Sur quel poste de distribution allez-vous vous raccorder ?* »

**Réponse de W.E.B Energie du vent :** Les postes de distribution actuels arrivent à saturation, ainsi deux nouveaux postes devraient voir le jour dans la Marne. Concernant le raccordement du projet éolien Autour des Carrières, nous attendons le retour d'Enedis.

**Question d'un participant :** « *Qu'est ce qui change avec ce nouveau projet ?* »

**Réponse de W.E.B Energie du vent :** Avec les derniers changements qui concernent le projet, plusieurs modifications sont à retenir :

- La taille des éoliennes est maintenant fixée à 180 mètres,
- La puissance des machines sera entre 3,6 et 4,2 MW unitaire.

**Question d'un participant :** « *Combien il y a-t-il d'éolienne sur la commune de Marson ?* »

**Réponse de W.E.B Energie du vent :** Dans le cadre du projet éolien Autour des Carrières, il y a 6 éoliennes sur la commune de Marson, et 4 éoliennes sur la commune de Vésigneul-sur-Marne.

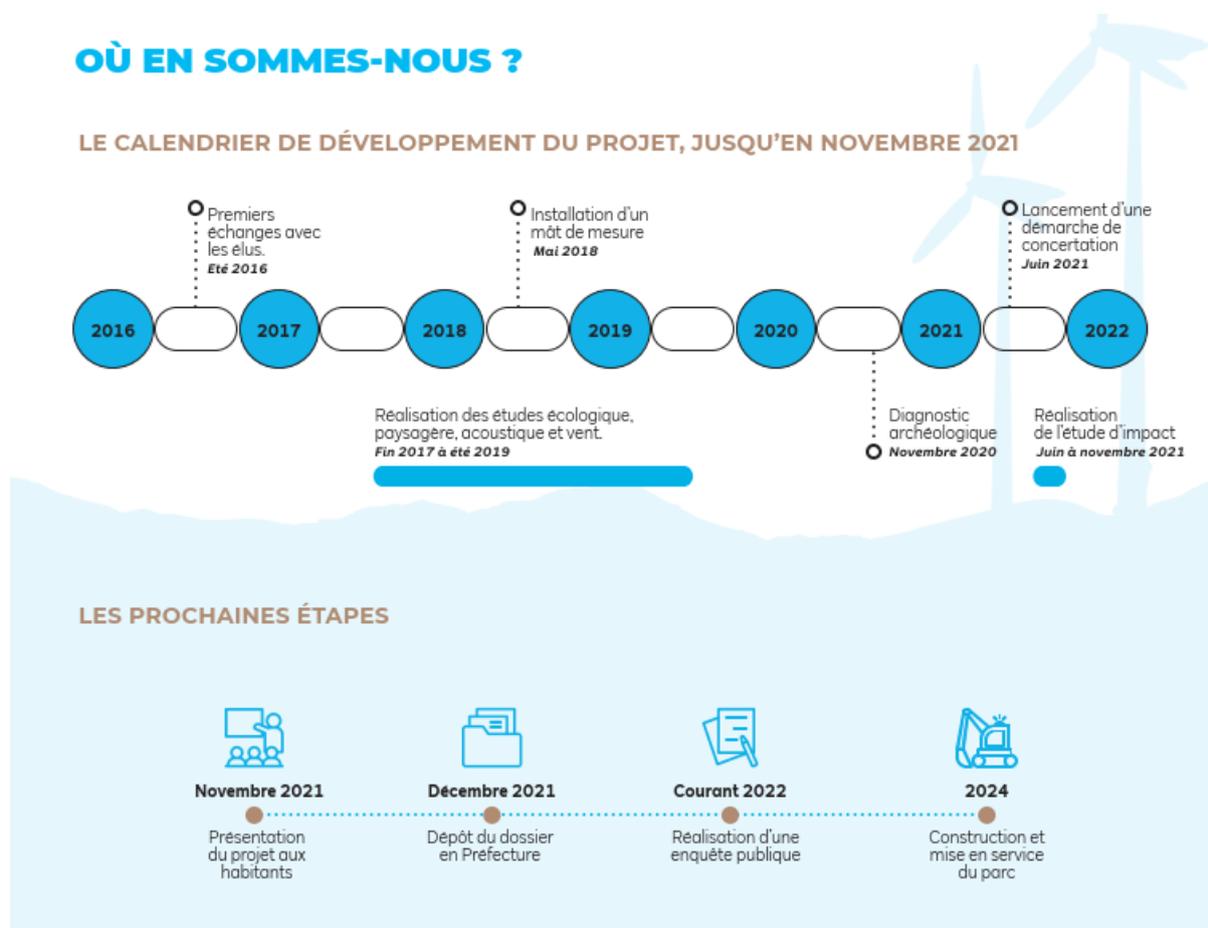
**Question d'un participant :** « *Le nouveau projet est-il plus acceptable pour la DREAL ?* »

**Réponse de W.E.B Energie du vent :** Pour prendre sa décision finale, le Préfet s'appuie sur des avis techniques fournis par des services compétents pour évaluer les études réalisées, notamment la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Les DREAL ont en charge d'élaborer et de coordonner des politiques de développement de l'aménagement durable, de transition écologique, de lutte contre le réchauffement et le changement climatique, de préservation de la biodiversité, etc. Elles sont sollicitées pour instruire les demandes d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), un régime auquel sont soumis les projets éoliens.

Concernant le projet éolien Autour des Carrières, les dernières modifications techniques du projet prennent en compte leurs remarques et l'impact est le plus limité possible vis-à-vis de la basilique. En l'espèce, le nouveau projet est donc plus acceptable pour la DREAL.

## 2. Le calendrier du projet

Une seconde affiche présentait le calendrier de développement du projet, depuis 2016 jusqu'à novembre 2021, ainsi que les prochaines étapes à venir. Voici l'affiche qui a été présentée à l'assemblée :



La présentation du calendrier a suscité plusieurs questions des participants dont voici une synthèse non exhaustive :

**Question d'un participant :** « Où en est-on dans le calendrier du projet ? »

**Réponse de W.E.B Energie du vent :** Nous entrons dans une phase assez longue du calendrier de développement du projet éolien : celle de l'instruction. Elle succède à la phase de conception du projet, et précède la phase de préparation du chantier.

A la phase d'instruction, le dossier de demande d'autorisation est déposé en préfecture et une enquête publique est lancée avant la délibération du préfet. Cela peut durer de 10 à 48 mois.

Plus précisément, cette demande d'autorisation fait l'objet, d'un dépôt de dossier auprès de services instructeurs de l'Etat. En amont de ce dépôt, le développeur peut, s'il le souhaite, échanger une première fois avec ces services afin de présenter son projet et de mieux connaître les procédures qui le concerne et ainsi affiner la rédaction de son dossier.

Une fois le dossier déposé, le porteur de projet doit attendre un délai réglementaire de 9 mois, nécessaire à la procédure d'instruction de l'autorisation environnementale. Ce délai peut être allongé en cas de demande de la part des services instructeurs, de compléments d'information. Ces demandes de complément suspendent alors le délai de la procédure le temps que le porteur de projet les fournisse. L'autorisation environnementale vise à étudier le projet dans sa globalité et fait l'objet d'une enquête publique.

### 3. Les études réalisées et leurs résultats

Une troisième affiche présentait les 4 études réalisées afin de définir l’implantation définitive. Les participants ont découvert les résultats obtenus à ces études, et éventuellement les mesures compensatoires sélectionnées pour réduire l’impact du projet sur le territoire. Voici l’affiche qui a été présentée à l’assemblée :

**PROJET ÉOLIEN**  
Autour des Carrières

**W.E.B**

**LES ÉTUDES RÉALISÉES ET LEURS RÉSULTATS**

Les études de faisabilité sont réalisées dans la phase de développement d'un projet éolien afin de vérifier sa compatibilité sur le territoire identifié. **Après analyse des impacts et des préconisations relevées sur les différentes études, W.E.B a étudié plusieurs scénarii d'implantation envisageables afin de retenir la variante de moindre impact, et la plus cohérente avec les spécificités du territoire.**

**L'ÉTUDE ACOUSTIQUE**

Cette étude permet de déterminer le niveau de bruit actuel et de modéliser l'acoustique du projet pour s'assurer qu'il respecte la réglementation : la loi impose une émergence sonore maximum de 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit.

**RÉSULTAT**

L'incidence acoustique sera conforme aux seuils réglementaires, avec application d'un plan de fonctionnement optimisé en période nocturne, et mise en place d'un système d'atténuation du bruit (« serration ») sur les pales.

**L'ÉTUDE DES VENTS**

Cette étude se fait via l'installation d'un mât de mesure et permet de quantifier les directions des vents, la vitesse des vents, ainsi que d'enregistrer l'activité en altitude des chauves-souris et de recenser les enjeux liés à ces espèces.

**RÉSULTAT**

Des conditions de vent particulièrement favorables.

**L'ÉTUDE PAYSAGÈRE**

Cette étude permet de déterminer les enjeux paysagers et patrimoniaux autour du projet afin de ne pas perturber la lecture paysagère. Il s'agit d'étudier sous différents points de vue, et dans un rayon d'environ 20 kilomètres, la visibilité des éoliennes engagées.

**RÉSULTAT**

Le parc éolien est éloigné des éléments du patrimoine culturel local. La Basilique Notre Dame de L'Épine dessine autour d'elle un périmètre de sensibilités majeures de 10km.

**MESURES**

Les éoliennes seront implantées en retrait de la vallée de la Marne et de la basilique Notre-Dame-de-L'Épine, inscrit à l'UNESCO, et à distance des autres secteurs paysagers à enjeu particulier, en s'installant sur le plateau ouvert cultivé.

**L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE**

Cette étude dure le temps d'un cycle biologique complet (1 an). Elle permet de recenser les habitats naturels ainsi que la flore et la faune du territoire afin de vérifier que le projet éolien, et notamment son implantation, est compatible avec les espèces présentes.

**RÉSULTAT**

**87** ESPÈCES AVIFAUNES  
**12** ESPÈCES DE CHAUVES-SOURIS  
**220** ESPÈCES VÉGÉTALES

**Milieu naturel** : aucune espèce de flore remarquable ou rare ne sera affectée par le projet. Le seul impact direct est l'emprise au sol du projet rendant incultivable une portion des parcelles sur lesquelles les éoliennes seront installées.

**Avifaune** : les impacts potentiels sont : un risque faible de collisions pour quelques rapaces, le dérangement pendant la durée des travaux (avifaune locale).

**MESURES**

Mesure d'évitement et de vérification des impacts : travaux hors période de nidification, éloignement des boisements, bridage, suivi de mortalité des oiseaux et des chiroptères dans les 3 ans puis tous les 10 ans, suivi comportemental avifaune et chiroptères.

mazars

En complément, 63 photomontages réalisés dans le cadre de l’étude environnementale étaient présentés. Ce livret avait pour objectif de permettre aux participants de visualiser le rendu des éoliennes dans le paysage local.

De plus, un atelier avec l'outil ImMeRsio donnait l'opportunité aux participants de s'immerger au cœur du projet en visualisant à l'aide de lunettes de réalité mixe, les éoliennes dans le paysage.

Ces différents supports sur les études réalisées et leurs résultats ont suscité plusieurs questions des participants dont voici une synthèse non exhaustive :

**Question d'un participant :** « *Pourquoi faire des photomontages depuis Châlons ?* »

**Réponse de W.E.B Energie du vent :** Dans le cadre de l'étude environnementale, le bureau d'étude a réalisé des photomontages depuis Châlons-en-Champagne en raison de la cathédrale classée UNESCO, afin de montrer qu'il n'y a pas de co-visibilité avec les éoliennes du projet.

**Question d'un participant :** « *Quelle est l'entreprise qui a réalisé l'étude écologique ? Comment ont-ils procédé ?* »

**Réponse de W.E.B Energie du vent :** C'est le bureau d'étude indépendant et spécialisé Planète Verte basé à Troyes qui a réalisé l'étude écologique.

L'étude écologique permet d'étudier, sur au moins un cycle biologique complet, les impacts potentiels d'un parc éolien sur la faune et la flore environnante. Son objectif est d'étudier la zone d'implantation et les potentielles contraintes environnementales via des sorties terrains réalisés par les écologues spécialisés.

**Question d'un participant :** « *Serait-il possible de connaître le détail des espèces étudiées dans le cadre de l'étude écologique ?* »

**Réponse de W.E.B Energie du vent :** Le détail des espèces étudiées dans le cadre de l'étude écologique sera ajouté sur le site internet du projet. Ces éléments sont versés au dossier de demande d'autorisation qui sera consultable en Mairie et en ligne durant l'enquête publique. Il y a également obligation de fournir les données brutes au MNHN.

**Question d'un participant :** « *Serait-il possible d'avoir une version des photomontages avec le lieu de prise de vue ?* »

**Réponse de W.E.B Energie du vent :** Les photomontages ainsi que le lieu des prises de vue seront ajoutés sur le site internet du projet.

#### 4. L'éolien en général

L'assemblée a pu échanger plus largement sur l'éolien en général en posant des questions, dont voici une synthèse non exhaustive :

**Question d'un participant :** « *Pourquoi les lumières rouges des éoliennes ne sont pas orientées vers le ciel ?* »

**Réponse de W.E.B Energie du vent :** Le balisage lumineux des éoliennes répond à une obligation réglementaire des services de l'aviation civile et militaire. Les règles applicables en la matière sont définies par l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne. Ce balisage s'applique à toutes les éoliennes, indépendamment de la proximité ou non d'enjeux aéronautiques.

Cette réglementation impose un balisage qui clignote blanc le jour et rouge la nuit pour tout édifice d'une hauteur supérieur à 45 mètres, et pas uniquement pour les éoliennes.

La détection du passage en mode nocturne ou diurne se fait selon le niveau de luminosité mesuré au niveau de l'éolienne référente et doit être synchronisés à l'échelle du parc.

L'éclairage des parc éoliens représente un gêne pour les riverains. Des mesures pour réduire les nuisances lumineuses sont expérimentées depuis décembre 2020. Les résultats de ces expérimentations sont attendus dans le courant de l'année 2021, pour annoncer ensuite un calendrier de déploiement à l'ensemble du parc éolien, en visant autant que possible une extinction complète de l'éclairage.

Plusieurs pistes sont à l'étude, telles que la synchronisation des flashes à l'échelle nationale, une extinction partielle des balisages à l'exception des éoliennes situées aux extrémités du parc ou encore la diminution de l'intensité lumineuse.

La filière éolienne française milite depuis déjà plusieurs années pour une adaptation des modalités d'application de ce balisage : il existe par exemple aujourd'hui des systèmes permettant de n'activer le balisage de nuit que lorsqu'un avion passe à proximité du site (on parle de balisage circonstanciel), ce qui permet naturellement d'atténuer fortement l'impact visuel occasionné. Ce système est déjà en vigueur dans certaines régions allemandes, la réglementation française le permettra peut-être prochainement.

**Question d'un participant :** « *Les matériaux des éoliennes sont-ils fabriqués en France ?* »

**Réponse de W.E.B Energie du vent :** Les principaux constructeurs sont aujourd'hui basés au Danemark et en Allemagne. On en trouve aussi en Norvège, ou bien plus loin, en Chine ou aux Etats-Unis. Il n'y a pas de constructeurs français aujourd'hui. On assemble éoliennes en France.

**Question d'un participant :** « *Les entreprises qui interviennent sur le projet sont-elles françaises ?* »

**Réponse de W.E.B Energie du vent :** Il n'y a aucune obligation mais W.E.B Energie du Vent essaye de travailler au maximum avec des entreprises françaises et locales. Par exemple sur le chantier de construction du parc éolien des Gurlus localisé à Faux-Vésigneul dans la Marne en 2016 les entreprises GAY électricité basée à Châlons en Champagne et GTC Leherle située à Champigneul- Champagne sont intervenu.

**Question d'un participant :** « *Que fait-on des huiles usées des éoliennes ?* »

**Réponse de W.E.B Energie du vent :** Les huiles usagées sont collectées pour régénération, elles sont filtrées pour pouvoir être réutilisées au maximum. Le volume qui ne retrouve pas ses propriétés initiales est valorisé par combustion pour générer de la chaleur.

Lors de nos services annuels ou semestriels, les huiles usagées récupérées en machines sont transvasées dans des fûts placés sur des bacs de rétention en cas de fuites accidentelles. Ces fûts se trouvent dans des Eoltainers de stockage de déchets placés au niveau de chaque parc éolien.

A la fin des services, ces Eoltainers sont récupérés et vidés par notre prestataire qui a pour mission de traiter les différents types de déchets, dont les huiles usagées, en appliquant les procédures respectant les normes environnementales en vigueur.

Enfin, un espace dédié aux enfants permettait de sensibiliser les prochaines générations aux énergies renouvelables.

En ce sens, une quatrième affiche présentait le fonctionnement d'une éolienne :

# PROJET ÉOLIEN

## Autour des Carrières

# W.E.B

### POUR LES JUNIORS

Du haut de ses 150 mètres (la moitié de la Tour Eiffel), l'éolienne a une fonction bien particulière. Son but ? Produire de l'électricité, comme celle que tu utilises chez toi pour t'éclairer, pour faire à manger ou encore avoir du chauffage.

### Le vent : une énergie propre et renouvelable



**Les énergies fossiles** sont nos principales sources d'énergie aujourd'hui. Les énergies fossiles sont : le pétrole, le charbon, le gaz naturel. On dit qu'elles sont fossiles car leur quantité est limitée sur terre et aujourd'hui certaines de ces ressources s'épuisent ! Pour les utiliser, il faut aller les puiser au cœur de la terre (dans ses entrailles) ce qui est source de pollution, et qui n'est pas très bon pour notre planète !



**Les énergies dites renouvelables** sont celles qui utilisent des ressources inépuisables comme le vent ou le soleil. Leur exploitation n'est pas ou peu polluante. C'est parce qu'elles sont faciles à produire et sans danger pour la planète que les énergies renouvelables sont aujourd'hui développées. C'est pour cela que tu vois sortir de terre des éoliennes ou des panneaux photovoltaïques (dans des champs ou sur des toits de maison).

### Une éolienne, à quoi ça ressemble ?



### Et s'il n'y a pas de vent ?

Il faut un minimum de vent pour que l'éolienne puisse démarrer, soit 10 à 15 km/h (lorsque les feuilles d'un arbre commencent à bouger).

Par contre, si le vent est trop fort, plus de 90 km/h, les éoliennes sont arrêtées pour des questions de sécurité.

### Une éolienne : comment ça marche ?

Tout commence par l'allié principal de l'éolienne : **le vent**

Dès qu'il souffle, **l'hélice de l'appareil se met en marche et ses trois pales** (ses branches) se mettent à tourner.

Cette dernière passe ensuite par un transformateur pour être acheminée par des câbles électriques pour arriver dans nos maisons.

Leur rotation est essentielle puisqu'elle permet de **transformer l'énergie éolienne (obtenue grâce au vent) en électricité.**



**L'Énergie est ensuite disponible chez toi !**

### Consommons moins pour protéger la planète !

Des gestes simples permettent de réduire notre consommation d'énergie comme par exemple :

- Eteindre la lumière quand je quitte une pièce ;
- Débrancher les appareils de leur prise quand je pars en vacances ;
- Baisser le chauffage d'1 ou 2 degrés dans ma chambre ou dans le salon.

Utiliser une électricité produite à partir du vent ou du soleil est une bonne chose pour la planète, mais ce qui est encore mieux c'est d'apprendre à faire attention à ne pas la gaspiller. L'énergie la plus verte, c'est encore celle que l'on ne consomme pas !

mazars

Un carnet de jeu spécial Énergie renouvelables était en libre-service, téléchargeable et imprimable [ici](#).

# Les annexes

Affiche méta-plan avec les questions et réponses formulées durant le forum



Vos questions et remarques sur le projet

1

Pourquoi faire  
des photomontages  
depuis Châlons ?

En raison  
de la cathédrale,  
classée UNESCO

pour montrer  
qu'il n'y a pas de  
coûsibilité

Sur quel poste de  
distribution allez vous  
vous raccorder ?

Les postes actuels  
arrivent à saturation

2 nouveaux  
postes devant voir  
le jour dans la  
Main -

C'est Eredis  
qui va nous  
conseiller